

TABLEAU DE BORD DE L'APPRENTISSAGE
TOTAL

Année	Nb apprentis au 1er janvier	Nb apprentis en mobilité européenne	Nb apprentis en situation d'handicap	Nb de rupture	Examen		Enquête sur situation 6 mois après la fin du contrat					Enquête annuelle de satisfaction apprenti				Enquête annuelle de satisfaction entreprise				Taux de rupture	Taux de réussite	Enquête sur situation 6 mois après la fin du contrat				Enquêtes annuelles de satisfaction				
					Nb présents à l'examen	Nb de reçus	Nb en emploi	Nb en poursuite formation	Nb autres situation	Nb pas de réponse	Nb très satisfait	Nb satisfait	Nb autres réponses	Nb pas de réponse	Nb très satisfait	Nb satisfait	Nb autres réponses	Nb pas de réponse	Taux de réponse			Taux d'insertion	Taux de poursuite d'étude	Taux de sorties positives	Taux de réponse	Taux satisfaction apprenti	Taux de réponse	Taux satisfaction entreprise		
1ère année	306	4	5	26								96	113	29	43	0	0	0	275	8,5%							84,7%	87,8%	0,0%	
2ème année	282	11	10	17	261	217	81	97	29	17	145	65	26	37	1	1	0	226	6,0%	83,1%	92,4%	39,1%	46,9%	86,0%	86,4%	89,0%	0,9%	100,0%		
TOTAL	588	15	15	43	261	217	81	97	29	17	241	178	55	80	1	1	0	501	7,3%	83,1%	92,4%	39,1%	46,9%	86,0%	85,6%	88,4%	0,4%	100,0%		



**Tableau de bord de
l'apprentissage**

Fichier et
Version

RESULTAT 2023 IRFMA 30 APP vf

Référence :

CO.00.02-1

Rédigé par :

RQR



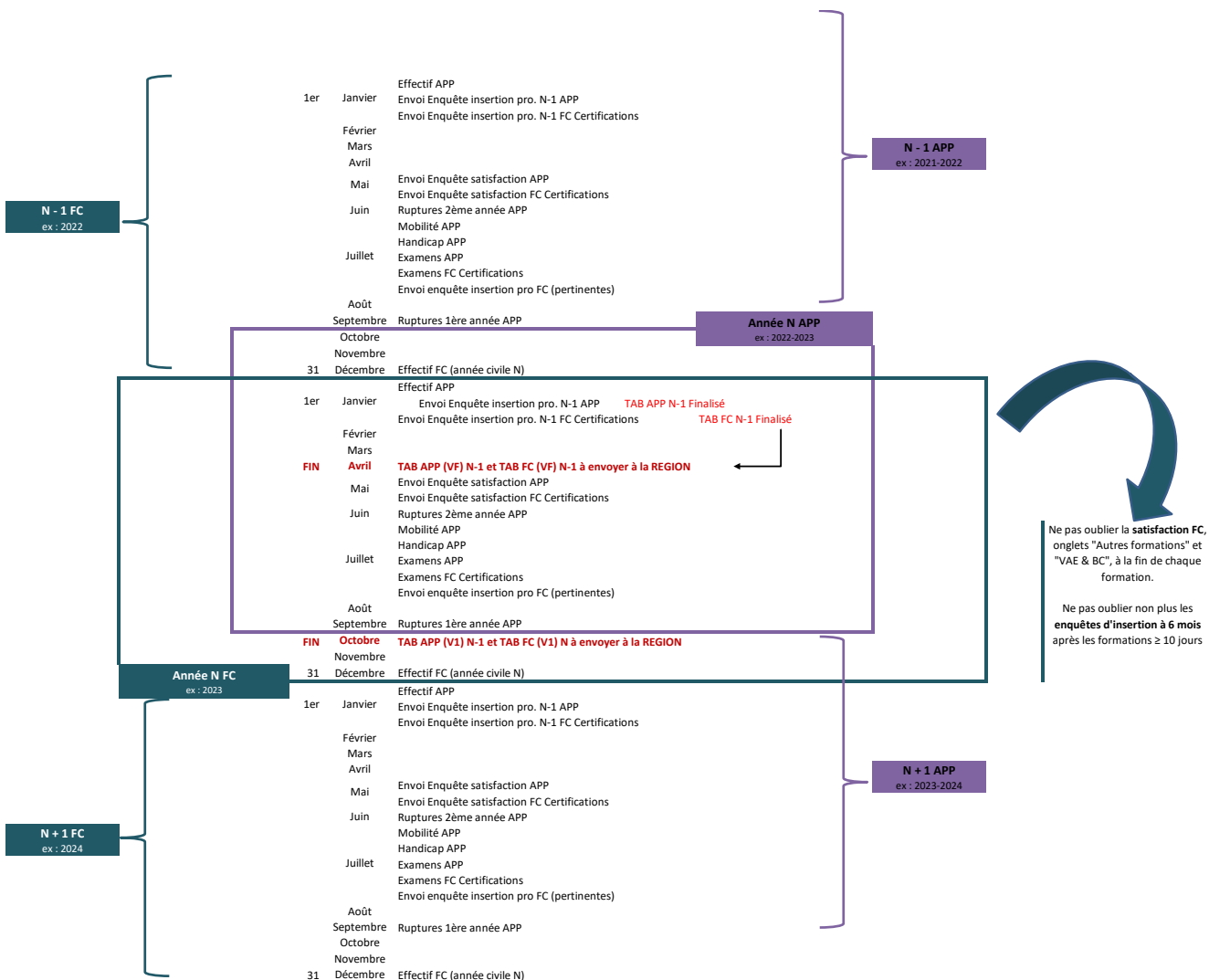
Centre de Formation d'Apprentis
de IRFMA 30

TABLEAU DE BORD DE L'APPRENTISSAGE

Année 2023

INDICATEUR	Méthodes de calcul
Taux de rupture net	Nombre de rupture d'apprentis qui ont rompu leur contrat sans avoir obtenu leur diplôme et sans avoir eu une solution alternative dans les 6 mois suivant la rupture (colonne F) / Nombre d'apprentis au 1er janvier (colonne C)
	<i>Pour les apprentis de 1ère année, le nombre de rupture est le nombre d'apprentis pris en compte au 1er janvier, qui ont rompu leur contrat au cours de l'année</i>
	<i>Pour les apprentis de 2ème année, le nombre de rupture est le nombre d'apprentis pris en compte au 1er janvier, qui ont rompu leur contrat avant le 1er juin</i>
Taux de réussite	Nombre de présent à l'examen (colonne G) / Nombre de reçus (colonne H)
	<i>L'examen concerne les épreuves finales qui permettent de délivrer la certification visée par le contrat d'apprentissage</i>
	<i>Le nombre de reçus est le nombre d'apprentis pris en compte au 1er janvier qui ont obtenu la certification visée par le contrat d'apprentissage</i>
Enquête sur situation à 6 mois après la fin du contrat	
Taux de réponse	Nombre d'apprentis enquêtés qui ont répondu (colonne I+colonne J+colonne K) / Nombre d'apprentis enquêtés (colonne I + colonne J + colonne K + colonne L)
	<i>Ne concerne que les apprentis de 2ème année pris en compte le 1er janvier année n, le taux sera calculé, après retour de l'enquête, en année n+1</i>
Taux d'insertion	Nombre d'apprentis en emploi (colonne I) / Nombre d'apprentis ayant répondu à l'enquête et hors poursuite d'étude (colonne I+colonne K)
Taux poursuite etude	Nombre d'apprentis en poursuite d'étude (colonne J) / Nombre d'apprentis ayant répondu à l'enquête et hors emploi (colonne J+colonne K)
Taux de sorties positives	Nombre d'apprentis en poursuite d'étude (colonne J) + en emploi (colonne I) / Nombre d'apprentis ayant répondu à l'enquête (colonne I+colonne J+colonne K)
Enquête de satisfaction des apprentis	
Taux de réponse	Nombre d'apprentis enquêtés qui ont répondu (colonne M+colonne N+colonne O) / Nombre d'apprentis enquêtés (colonne M+colonne N+colonne O +colonne P)
	<i>Concerne l'enquête annuelle auprès des apprentis pris en compte le 1er janvier n</i>
Taux satisfaction apprentis	Nombre d'apprentis satisfaits et très satisfaits (colonne M+colonne N) / Nombre d'apprentis ayant répondu à l'enquête (colonne M+colonne N+colonne O)
Enquête de satisfaction des entreprises	
Taux de réponse	Nombre d'entreprises enquêtées qui ont répondu (colonne Q+colonne R+colonne S) / Nombre d'entreprises ayant répondu à l'enquête (colonne Q+colonne R+colonne S+colonne T)
	<i>Concerne l'enquête annuelle auprès des apprentis pris en compte le 1er janvier</i>
Taux satisfaction entreprises	Nombre d'entreprises satisfaites et très satisfaites (colonne Q+colonne R) / Nombre d'entreprises enquêtées (colonne Q + colonne R +colonne S)

Consignes TAB APP	Consignes TAB FC	Mode Opérateur APP & FC
Le dispositif « SAS Prépa Apprentissage » n'entre pas dans le champ de la qualité puisque non reconnu comme une formation professionnelle. Les effectifs Prépa ne sont donc pas à inscrire dans ces tableaux.	Si vous ajoutez une ligne, il faudra rectifier l'encadrement des cellules de votre calcul, pour que le calcul prenne en compte toutes vos lignes. Sinon, faire comme demandé pour le TAB APP.	Ne modifier et n'ajouter aucun calcul.
Attention au type de public (ex : diplômés BM) : les contrats en formation continue et/ou en contrat de professionnalisation sont à inclure dans le TAB FC.		Ne supprimer aucune ligne. Vous pouvez les griser, les barrer, ou les masquer.
Pour ajouter une ligne, la modification doit apparaître après ligne "TOTAL" de l'onglet concerné.	Les enquêtes de satisfaction (à chaud) Apprenants sont obligatoires pour tous.	
Pour une modification d'un intitulé de diplôme, contact par mail à la Fonction Centrale Qualité. Pas de modification directement.	Les enquêtes de satisfaction (à chaud) Entreprises sont à envoyer si l'apprenant a fait un stage en entreprise ou si l'entreprise a mandaté la CMA pour une formation courte de son salarié.	
Si le cycle de formation est généralement de 2 ans, les formations en apprentissage n'ont pas toute la même durée : - Les 2ème années sont ceux qui passent l'examen en fin d'année en cours. Ex 1 : CAP en 1 an/6mois (hors candidats libres, qui n'apparaissent pas dans notre effectif). Ex 2 : les redoublants, ayant échoués à l'examen l'année précédente, apparaîtront en 2ème année dans 2 TAB APP.	Les enquêtes sur situation à 6 mois après la fin de la formation, aussi appelée enquête d'insertion professionnelle, sont obligatoires pour toutes les formations = ou > 10 jours.	
- Les 1ères années sont ceux qui ne passent pas l'examen à la fin de l'année en cours Ex : les contrats 3 ans qui sont en année 0 de mise à niveau	De courtes enquêtes de satisfactions à froid Ad'Hoc, en remplacement des enquêtes d'insertion, sont pertinentes, mais non obligatoires.	



N - 1 FC
ex : 2022

N - 1 APP
ex : 2021-2022

Année N APP
ex : 2022-2023

Année N FC
ex : 2023

N + 1 FC
ex : 2024

N + 1 APP
ex : 2023-2024

